



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DU PROGRAMME

Cent trente-septième session

Rome, 6-10 novembre 2023

La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Kaveh Zahedi

Directeur

Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement

Tél.: +39 06570 53035

Courriel: OCB-Director@fao.org

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- La bioéconomie peut constituer un moyen essentiel à la transformation durable des systèmes agroalimentaires, en vue de les rendre plus efficace, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.
- Lors de sa 42^e session en 2021, la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a conféré à la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables* le statut de domaine prioritaire du Programme (DPP) relevant de l'amélioration en matière d'environnement (AE 2) dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.
- Les activités menées par l'Organisation en matière de bioéconomie sont alignées au plus près sur les objectifs fixés dans ses stratégies et plans d'action pertinents, qui sont axés sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, le changement climatique, la science et l'innovation et la responsabilité environnementale à l'échelle de l'Organisation.
- Les deux composantes du DPP relatif à l'amélioration en matière d'environnement (AE 2) consistent à: i) promouvoir les innovations biologiques durables, qui permettent de rendre l'utilisation des ressources plus efficace, d'améliorer les résultats obtenus en matière d'environnement dans les systèmes agroalimentaires et de prévenir la pollution; et ii) à aider les pays, les régions et les institutions à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes intégrés et fondés sur des données probantes en matière de bioéconomie. Le DPP couvre quatre domaines de travail clés: avis en matière de politiques; renforcement des capacités et appui aux pays; production de connaissances et activités de plaidoyer.
- Au cours du prochain exercice biennal (2024-2025), la FAO entend articuler ses activités autour des trois éléments suivants: i) consolider le rôle de l'Organisation en tant qu'instance mondiale de premier plan en matière de bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables; ii) donner aux bureaux décentralisés de la FAO les moyens de pérenniser l'impact et de transposer à plus grande échelle les solutions de bioéconomie sur le terrain et iii) continuer d'améliorer la base de connaissances, l'établissement de rapports et la consolidation des enseignements acquis, sur la base d'indicateurs de performance clés.

SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note du présent document.

I. Introduction: Historique de la bioéconomie à la FAO

1. La bioéconomie peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement durable et la transformation des systèmes agroalimentaires. En effet, elle peut contribuer à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus résilients, plus équitables et plus durables en améliorant l'efficacité des ressources, en atténuant le changement climatique, en préservant la biodiversité, en stimulant la croissance économique, en favorisant l'innovation, en réduisant le gaspillage et en renforçant la résilience¹.
2. La bioéconomie fait l'objet d'une attention croissante. À l'heure actuelle, 22 pays et trois régions ont mis en œuvre des stratégies axées sur la bioéconomie. En outre, environ 35 pays disposent de stratégies relatives à la bioscience et à la biotechnologie intéressant le secteur agroalimentaire. Le nombre de pays concernés croît rapidement: la FAO suit l'élaboration d'au moins dix autres stratégies en cours qui sont consacrées à la bioéconomie².
3. Les activités de la FAO en matière de bioéconomie ont démarré avec la publication du communiqué final de la septième réunion des ministres de l'agriculture, qui s'est tenue le 17 janvier 2015 à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, dans laquelle les ministres ont appelé la FAO à «continuer d'intensifier ses activités concernant la prépondérance de la sécurité alimentaire dans la bioéconomie et à fournir à ses membres des informations et des avis pertinents en matière de politiques» et a indiqué que l'Organisation, en collaboration avec d'autres partenaires, constituerait la plateforme appropriée à la mise en place «d'une action concrète et d'une coopération internationale nécessaires pour saisir les occasions offertes par la bioéconomie durable au service de l'agriculture et du développement rural, tout en garantissant la primauté de la sécurité alimentaire et de la nutrition»³.
4. Créé par la FAO en 2016, le Groupe de travail international sur la bioéconomie durable est composé de divers experts et de plusieurs parties prenantes et fournit un espace pour l'échange de connaissances et le partage d'expériences en lien avec la bioéconomie. En outre, il joue un rôle consultatif en ce qui concerne les activités de la FAO en la matière. Avec plus de 35 membres représentant l'ensemble des régions, le groupe est doté d'un large éventail de compétences et de parcours, allant des politiques à la recherche, en passant par le secteur privé, la société civile et les organisations internationales⁴.
5. Avec le soutien du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO a lancé le projet de directives pour une bioéconomie durable (2017-2023). Celui-ci visait à élaborer des directives sur la bioéconomie durable dans le but d'aider les pays, mais aussi les producteurs et les utilisateurs de la biomasse et des produits qui en sont issus à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes relatifs à la bioéconomie durable⁵.
6. À sa 42^e session en juin 2021, la Conférence de la FAO, a approuvé le Cadre stratégique 2022-2031, assorti de ses 20 domaines prioritaires du Programme. *La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables* figure parmi les DPP relevant de l'amélioration en matière d'environnement (AE 2). Cette décision fait de la FAO la première et, à ce jour, la seule institution des Nations Unies à avoir porté la bioéconomie au rang de priorité stratégique. Ce DPP vise à promouvoir «[d']une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les

¹ https://sc-fss2021.org/wp-content/uploads/2021/09/ScGroup_Reader_UNFSS2021.pdf (en anglais)

² Données de la FAO (non publiées).

³ https://archiv.gffa-berlin.de/www.gffa-berlin.de/wp-content/uploads/2015/11/GFFA_communicu%c3%a9_2015.pdf (en anglais)

⁴ <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/international-sustainable-bioeconomy-working-group/en/>

⁵ <https://www.fao.org/3/ca5145en/ca5145en.pdf> (en anglais)

domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation»⁶. Les cibles des objectifs de développement durable (ODD) 12.2 («D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles»), 12.4 («D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement») et 12.5 («D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation») ont été associées à ce DPP.

7. En ce qui concerne le terme bioéconomie, à sa 42^e session, la Conférence de la FAO a adopté la définition suivante: «[I]a bioéconomie concerne la production, l'utilisation et la conservation des ressources biologiques, y compris les connaissances, la science, la technologie et l'innovation, afin de fournir des informations, des produits, des processus et des services dans tous les secteurs économiques en vue d'atteindre une économie durable (Communiqué du Sommet mondial de la bioéconomie, 2020)»⁷. Elle a également précisé que le terme «sera[it] utilisé sans ajouter le terme "circulaire"».

En juillet 2023, la Conférence de la FAO, à sa 43^e session, «a souligné l'importance que revêtait la bioéconomie pour l'établissement de systèmes agroalimentaires durables et a insisté sur la nécessité de débattre de ce thème au sein des organes directeurs et des comités techniques de la FAO, en gardant à l'esprit la collaboration en cours entre le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts concernant les liens entre agriculture et forêts, ainsi que le programme de travail conjoint des deux comités» et «a reconnu qu'il était important de tenir compte de manière inclusive de perspectives diverses et équilibrées entre les régions dans le cadre des activités d'élaboration de normes et de politiques et des travaux scientifiques de la FAO, en les intégrant de manière progressive, y compris au moyen d'instruments financiers d'application volontaire»⁸.

II. Informations actualisées sur les activités de la FAO relatives à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

8. Les activités de la FAO en matière de bioéconomie sont alignées au plus près sur les objectifs des stratégies et des plans d'action pertinents de l'Organisation qui concernent l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture⁹, le changement climatique¹⁰, la science et l'innovation¹¹ et la responsabilité environnementale à l'échelle de l'Organisation¹².

9. Selon une analyse actuelle de la FAO, dix pays ont expressément inscrit la bioéconomie dans leurs feuilles de routes nationales relatives à la transformation des systèmes alimentaires et la plupart des 127 feuilles de route présentées accordaient la priorité à des approches connexes comme la consommation et la production durables. Deux pays ont intégré la bioéconomie dans leurs plans nationaux d'adaptation, six dans leurs contributions déterminées au niveau national, 24 dans leurs récents rapports biennaux et communications nationales soumis au titre de la Convention 24 des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et 22 dans leurs stratégies de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre. Dix pays ont fait figurer la bioéconomie dans leurs rapports nationaux relatifs à la biodiversité, présentés au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et huit l'ont prise en compte dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

⁶ <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>.

⁷ C2021/LIM/4: <https://www.fao.org/3/nf765en/nf765en.pdf> (en anglais)

⁸ C 2023/REP: <https://www.fao.org/3/nm800fr/nm800fr.pdf>

⁹ <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1319600/>

¹⁰ <https://www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf> (en anglais).

¹¹ <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf>.

¹² <https://www.fao.org/3/cb4218en/cb4218en.pdf> (en anglais).

10. La FAO contribue également à la bioéconomie dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux clés, notamment la CCNUCC et l'Accord de Paris¹³; la CDB et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁴; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Cadre mondial sur les produits chimiques, ainsi que les négociations actuellement menées concernant l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin, entre autres.

A. Principes ambitieux et critères de la FAO en matière de bioéconomie durable

11. La FAO et le Groupe de travail international sur la bioéconomie durable ont conjointement élaboré une série de 10 principes ambitieux et de 24 critères pour une bioéconomie durable dans tous les secteurs économiques¹⁵. Ceux-ci englobent les trois dimensions de la durabilité (sociale, économique et environnementale) et visent à promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance, qui constituent une quatrième dimension de la durabilité. Ils contribuent à faire en sorte de ne «laisser personne de côté» au cours du passage vers une économie plus verte, plus équitable et plus rentable, qui permette d'atteindre tous les objectifs de développement durable.

12. Les décideurs politiques et d'autres parties prenantes peuvent s'en servir pour élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'action en matière de bioéconomie, ainsi que pour étayer les évaluations sur la durabilité des technologies et des pratiques agricoles nouvelles, tout en les rendant disponibles, accessibles et abordables, en particulier pour les petits exploitants agricoles¹⁶. Ces principes ambitieux et ces critères peuvent également figurer dans des cadres de suivi et d'évaluation visant à mesurer la durabilité de la bioéconomie ou à suivre et à évaluer les progrès accomplis par un pays dans le cadre de sa transition vers une bioéconomie durable¹⁷.

13. Le passage à la bioéconomie suppose des innovations technologiques, organisationnelles et sociales. Les systèmes agroalimentaires jouent un rôle crucial dans cette transition, car ils se situent au cœur de la production et de la consommation durables. Les politiques et pratiques en vigueur dans le domaine de la bioéconomie négligent souvent la prise en compte intégrée des objectifs sociaux, économiques, environnementaux et de ceux relatifs à la gouvernance¹⁸. Les principes ambitieux et les critères visent à favoriser une approche holistique en la matière. Il va de soi que, pour les traduire en politiques et pratiques de bioéconomie qui soient efficaces et puissent réaliser d'éventuels compromis, il convient d'adopter une approche spécifique au contexte¹⁹.

14. En 2019, la FAO a publié une étude complète sur les indicateurs de durabilité afin d'aider les pays et les parties prenantes à élaborer et à suivre les activités ayant trait à la bioéconomie durable et à évaluer la durabilité des pratiques et des produits relatifs celle-ci, conformément aux principes ambitieux et aux critères. L'étude a permis d'évaluer les indicateurs au niveau territorial, y compris ceux relatifs aux ODD intéressant la bioéconomie, ainsi que les indicateurs utilisés au niveau du produit et de la chaîne de valeur, notamment ceux servant à l'élaboration de normes, à la certification et à l'étiquetage²⁰.

B. Domaine prioritaire du Programme de la FAO relatif à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

15. Le domaine prioritaire du Programme relatif à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables relève du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement en collaboration avec la Division de l'économie agroalimentaire. Dès la création du

¹³ <https://www.fao.org/3/cc2668en/cc2668en.pdf>

¹⁴ <https://www.fao.org/3/cc3417en/cc3417en.pdf> (en anglais)

¹⁵ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb3706en/> (en anglais)

¹⁶ https://www.gffa-berlin.de/wp-content/uploads/2015/10/GFFA_2021_Final_Communique_EN.pdf (en anglais)

¹⁷ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca6048en> (en anglais)

¹⁸ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca4352en> (en anglais)

¹⁹ <https://www.fao.org/3/cb5798en/cb5798en.pdf> (en anglais)

²⁰ <https://www.fao.org/3/ca6048en/CA6048EN.pdf> (en anglais)

DPP en 2021, la FAO a mis sur pied un groupe de travail interne chargé de coordonner les actions menées dans les domaines d'activité technique et par les bureaux décentralisés de la FAO dans le monde entier.

16. L'Organisation promeut la bioéconomie dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture au moyen d'innovations technologiques (biotechnologie, technologie numérique, bioingénierie, conception de produits axée sur les résultats, transformation biologique et remplacement des matériaux gourmands en carbone et des combustibles fossiles), d'innovations organisationnelles (politiques et institutions) et d'innovations sociales (sensibilisation de la société, systèmes de données, capital humain et création d'emplois) qui prennent en compte de manière inclusive les peuples autochtones, les communautés rurales ou défavorisées et les personnes vulnérables, ainsi que les jeunes et les femmes, parmi les producteurs et les consommateurs²¹.

17. L'Organisation aide les pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des pratiques intégrées et fondées sur des données probantes en matière de systèmes agroalimentaires, qui tiennent compte des aspects économique, social et environnemental, permettant ainsi de rendre la production alimentaire et agricole plus durable et plus accessible, mais aussi efficace et abordable, en particulier pour les personnes pauvres et celles en situation de vulnérabilité (c'est-à-dire plus axées au niveau des microenvironnements).

18. Le DPP AE 2 s'articule autour de deux composantes thématiques:

- i. promouvoir les innovations biologiques durables (technologiques, sociales, stratégiques, institutionnelles et financières), qui permettent d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources, d'améliorer les résultats obtenus en matière d'environnement dans les systèmes agroalimentaires et de prévenir la pollution;
- ii. aider les pays, les régions et les institutions à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes intégrés et fondés sur des données probantes en matière de bioéconomie, afin de transformer les systèmes agroalimentaires en vue de les rendre durables.

19. Le premier volet est axé sur l'amélioration de la prise de décision fondée sur des données probantes en ce qui concerne les innovations biologiques dans les systèmes agroalimentaires. Il met l'accent sur le renforcement des connaissances et des activités de sensibilisation aux avantages et aux risques associés aux bio-innovations. Le second volet est consacré à la promotion de la transformation durable des systèmes agroalimentaires grâce à un appui stratégique. Il s'agit de développer l'expertise au niveau national, de concevoir des stratégies et des plans d'action en faveur de la bioéconomie, de garantir l'intégration des jeunes et des femmes dans les projets et les activités de gouvernance y afférents et de mettre en place des systèmes de suivi efficaces, applicables aux initiatives menées en la matière dans l'ensemble des secteurs.

20. Les projets menés au titre du DPP accordent la priorité aux femmes, aux jeunes et à leur participation dans les activités liées aux investissements, à l'élaboration des politiques, à la recherche et à la formation. Les perspectives de genre sont d'ores et déjà intégrées dans les politiques relatives à la bioéconomie, qui visent à promouvoir le développement des chaînes de valeur et à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et la pollution. Parallèlement, les stratégies axées sur la jeunesse contribuent à créer des perspectives d'emploi, à faire intervenir les jeunes dans la prise de décision et à collaborer dans le cadre d'initiatives mondiales. Néanmoins, les systèmes d'éducation doivent également s'adapter de façon à fournir les connaissances et les compétences nécessaires à la transition vers une bioéconomie durable. En outre, la FAO soutient les politiques inclusives qui s'adressent à diverses parties prenantes, en mettant l'accent sur les innovations rapides, les jeunes entreprises innovantes et les partenariats public-privé, ainsi que sur la valorisation des connaissances des peuples autochtones et l'inclusion des populations vulnérables, qui constituent des acteurs clés de cette transition.

²¹ <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

C. Principaux domaines d'activité de la FAO relevant du Domaine prioritaire du Programme relatif à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables

21. En septembre 2023, dans le cadre de ses activités de base, mais aussi grâce aux contributions de donateurs, la FAO participait à environ 150 projets liés à la bioéconomie au titre du DPP, pour un montant de près de 330 millions d'USD au cours de l'exercice biennal actuel (2022-2023). La FAO intervient dans quatre domaines de travail clés: avis en matière de politiques; renforcement des capacités et appui aux pays; production de connaissances et activités de plaidoyer.

Avis en matière de politiques:

22. La FAO fournit des orientations stratégiques et un appui technique afin d'aider les décideurs à définir et à mettre en œuvre des stratégies, des plans d'action et des programmes nationaux et régionaux en matière de bioéconomie, conformément aux *Principes ambitieux et aux critères relatifs à la bioéconomie durable*, à l'appui des différents ODD et des objectifs fixés dans les accord environnementaux multilatéraux. Ainsi, la Commission nationale namibienne pour la recherche, la science et la technologie collabore avec la FAO pour poursuivre l'élaboration de la stratégie namibienne en faveur de la bioéconomie durable et circulaire²². Depuis 2018, l'Organisation prête son concours au Ministère uruguayen de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, qui dirige un processus participatif visant à élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux en matière de bioéconomie²³. La collaboration a notamment permis de s'intéresser aux indicateurs et aux flux de biomasse qui servent au suivi de la durabilité de la bioéconomie²⁴.

Renforcement des capacités et appui aux pays:

23. La FAO collabore avec les pays dans le cadre de projets relatifs à la bioéconomie, qui permettent de tirer parti des capacités locales et des ressources biologiques. L'objectif consiste à mettre en avant des pratiques novatrices couronnées de succès, qui contribuent à l'efficacité de l'utilisation des ressources, à la durabilité environnementale des systèmes agroalimentaires, à la réduction de la pollution et à la promotion d'une production équitable, durable et de qualité. Dans le cadre du DPP, l'Organisation défend des solutions de bioéconomie durable, en facilitant le transfert de technologies vers les agriculteurs, les communautés rurales, les femmes, les jeunes et d'autres parties prenantes, tout en mettant l'accent sur le développement des capacités. Par exemple, en juin 2023, le tout premier projet de la FAO dans le domaine de la bioéconomie, intitulé «*Bananas in Pakistan's Bioeconomy: Transforming Waste into Textile*» (*Les bananes au Pakistan: transformer les déchets en textile*), a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), car son idée est de valoriser des matières non comestibles de la biomasse qui proviennent de la production de bananes pour en fabriquer une fibre textile alternative et durable, évitant ainsi de les brûler à l'air libre ou de les déverser dans des décharges²⁵. En Côte d'Ivoire, la FAO mène un projet expérimental novateur qui permet aux femmes d'utiliser les déchets des marchés urbains pour élever des larves de mouches soldat noires destinées à l'alimentation animale, tout en utilisant les résidus de leurs déjections comme engrais organique²⁶. Elle a également œuvré aux côtés de communautés au Kenya dans le cadre de la mode bleue, qui consiste à utiliser des matières premières et des produits dérivés du milieu aquatique pour mettre au point des alternatives biologiques destinées au secteur de la mode. Tous ces exemples illustrent comment les principes relatifs à des systèmes de production plus efficaces et circulaires sont mis en application, permettant ainsi de créer une valeur économique, environnementale et sociale à partir de ressources naturelles qui, sans cela, auraient été gaspillées.

24. La FAO aide les pays à définir des pratiques de bioéconomie, notamment des alternatives pour la gestion des éléments nutritifs des plantes fondées sur la biotechnologie (bioengrais,

²² <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/country-support/namibia/en/> (en anglais)

²³ <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/country-support/uruguay/en/> (en anglais)

²⁴ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc7309b> (en espagnol)

²⁵ <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/resources/news/details/en/c/1643196/> (en anglais)

²⁶ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CC6593FR>

biostimulants, lutte biologique), ce qui suppose aussi de nouer un dialogue avec les communautés autochtones et d'autres communautés locales aux fins du développement de la bioéconomie en **Amazonie**; la mise en œuvre de solutions biotechnologiques contre les maladies animales dans les systèmes de production de crevettes en **Thaïlande**; la promotion de la production des bioénergies au **Viet Nam** et au **Paraguay**²⁷; la gestion circulaire des eaux usées et leur réutilisation en **République arabe syrienne**; l'utilisation des algues marines pour toute une série de produits au **Panama** et l'évaluation des possibilités offertes par les résidus de récolte à l'appui de la compétitivité des chaînes de valeur en **Inde**.

25. Grâce à son expertise technique, la FAO prête son concours aux membres afin de renforcer les politiques, les mécanismes financiers inclusifs, la transparence, les dispositions juridiques et institutionnelles visant à améliorer la durabilité et à accroître la productivité des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux issus des forêts naturelles et plantées, en vue de contribuer à une bioéconomie durable²⁸. Au **Pakistan**, l'Organisation soutient les efforts en matière de renforcement des capacités axés sur la conservation et l'utilisation durable des plantes médicinales et des produits forestiers non ligneux dans la vallée d'Astore et la zone tampon du parc national de Deosai dans la région de Gilgit-Baltistan. En **Jordanie**, elle contribue au renforcement de la résilience des femmes rurales en valorisant les produits forestiers, ce qui permet de faire face aux défis d'un pays où la couverture forestière est limitée. Au **Pérou**, la FAO collabore sur un projet visant à améliorer le bien-être et la résilience des populations dans les forêts amazoniennes en valorisant la biodiversité au service de la sécurité alimentaire et des activités commerciales biologiques, tout en conservant des forêts et des zones humides fonctionnelles et en bonne santé. Ce projet permet de renforcer la résilience face au changement climatique, de maintenir les stocks de carbone, de prévenir les émissions de gaz à effet de serre et de créer des moyens de subsistance durables et résilients au niveau local. En outre, la FAO assiste de nombreux pays dans la révision de leurs législations et de leurs réglementations, en intégrant la durabilité des filières de produits forestiers dans les normes nationales, les politiques d'achats et les réglementations commerciales.

Partenariats:

26. La FAO mène le processus de dialogue et d'échange de connaissances afin de tirer un profit maximal des effets de synergie et d'opérer les arbitrages nécessaires. En plus de faciliter le travail du Groupe de travail international sur la bioéconomie durable, l'Organisation constitue un partenaire et fournit des services de secrétariat au Partenariat mondial sur les bioénergies, qui dispose d'un groupe de travail spécialisé dans le domaine thématique consacré à la bioénergie dans le contexte de la bioéconomie au sens large²⁹. Les questions de bioéconomie sont abordées dans le cadre du Groupe consultatif technique sur les approches de bioéconomie circulaire du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP), une initiative multipartite visant à améliorer la durabilité environnementale du secteur de l'élevage au moyen de méthodes, d'indicateurs et de données³⁰. Le secrétariat du Partenariat LEAP, qui est hébergé par la FAO, est chargé de l'appui technique et des activités administratives liées au Partenariat. Le Comité consultatif de la filière bois durable est un organe statutaire de l'Organisation, composé de responsables de haut niveau appartenant au secteur privé et provenant du monde entier. Il a défini la bioéconomie comme l'une de ses priorités stratégiques visant à «recenser et à diffuser les bonnes pratiques ainsi qu'à renforcer les capacités connexes à l'appui du développement de filières de produits forestiers innovantes dans le contexte de la bioéconomie forestière^{31,32,33}. La FAO est également présente dans les enceintes internationales traitant de la bioéconomie, comme le Conseil consultatif international sur la

²⁷ <https://www.fao.org/3/i9181en/I9181EN.pdf> (en anglais) et <https://www.fao.org/3/i9576es/I9576ES.pdf> (en espagnol)

²⁸ <https://www.fao.org/forestry/industries/en/> (en anglais)

²⁹ <http://www.globalbioenergy.org/> (en anglais)

³⁰ <https://www.fao.org/partnerships/leap/news-and-events/news/detail/en/c/1633715/> (en anglais)

³¹ <https://www.fao.org/3/cb4294en/cb4294en.pdf> (en anglais)

³² <https://www.fao.org/3/cb7013en/cb7013en.pdf> (en anglais)

³³ <https://www.fao.org/forestry/industries/en/> (en anglais)

bioéconomie mondiale³⁴, le Forum international sur la bioéconomie³⁵ et le Forum mondial sur la bioéconomie³⁶.

27. Par ailleurs, la FAO met en avant les possibilités offertes par la bioéconomie durable dans les instances consacrées à la sécurité alimentaire, à l'environnement et au développement durable, notamment les Conférences des Parties (COP) à la CCNUCC, à la CDB et à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, les processus relatifs au Sommet sur les ODD et au Sommet sur les systèmes alimentaires, le Forum mondial de l'alimentation et le Forum de la science et de l'innovation, entre autres³⁷. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'Organisation a dispensé une formation sur le thème de la bioéconomie et de l'entrepreneuriat à l'intention de négociatrices pour le climat avant la COP 27(CCNUCC)³⁸.

28. La FAO collabore avec l'Organisation maritime internationale (OMI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres parties prenantes pour aider les pays en développement à prévenir et à réduire la pollution plastique due aux activités maritimes, dans le cadre de l'actuel projet de partenariats GloLitter³⁹, par l'intermédiaire du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, qui est un groupe de travail spécialisé dans les déchets plastiques marins⁴⁰, et grâce à la mise en œuvre d'un projet financé par le FEM qui s'intitule «Plastic Reduction in the Oceans: Sustaining and Enhancing Actions on Sea-based Sources» (Réduction du plastique dans les océans: soutenir et renforcer les actions relatives aux sources maritimes [PRO-SEAS])⁴¹, mis en œuvre par la FAO et exécuté par l'OMI en collaboration avec d'autres organisations pertinentes.

29. En ce qui concerne les partenariats visant à mobiliser des ressources en faveur de la bioéconomie pour promouvoir la participation aux niveaux national, régional et mondial, la FAO est en partenariat avec les gouvernements de l'Allemagne, du Canada et de l'Irlande.

Production de connaissances et activités de plaidoyer:

30. La FAO a mis au point des outils pratiques visant à faciliter l'élaboration de politiques en matière de bioéconomie, la mise en œuvre de bonnes pratiques et le suivi et l'évaluation des résultats tirés de la bioéconomie, non seulement dans des sous-secteurs agricoles spécifiques, mais aussi dans le cadre d'une approche globale de la bioéconomie axée sur le traitement des lacunes constatées dans les connaissances actuelles⁴². L'Organisation a produit de nombreux produits axés sur les connaissances, qui portent sur différentes dimensions de la bioéconomie, notamment les produits forestiers novateurs⁴³, le microbiome du sol⁴⁴, la bioéconomie dans les programmes alimentaires urbains⁴⁵, l'alignement des indicateurs de durabilité concernant la bioénergie et la bioéconomie⁴⁶, les produits forestiers non ligneux en Asie⁴⁷, la place des débris ligneux dans la transition vers une bioénergie durable⁴⁸ et bien d'autres encore. Parmi les documents techniques à paraître figurent des recherches sur les perspectives et les obstacles liés à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes dans le domaine de la bioéconomie, ainsi que sur la dynamique de genres et la prise en compte systématique de cette question (notamment dans la gestion des déchets plastiques du secteur de la pêche), un tour

³⁴ <http://www.iacgb.net/>

³⁵ <https://agriculture.canada.ca/fr/science/engagement-international/forum-international-bioeconomie>

³⁶ <https://wcbef.com/> (en anglais)

³⁷ <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/resources/news/en/> (en anglais)

³⁸ <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/resources/news/details/en/c/1616687/> (en anglais)

³⁹ <https://www.imo.org/fr/OurWork/PartnershipsProjects/Pages/GloLitter-Partnerships-Project-.aspx>

⁴⁰ <http://www.gesamp.org/work/groups/wg-43-on-sea-based-sources-of-marine-litter> (en anglais)

⁴¹ <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/11166> (en anglais).

⁴² <https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/resources/publications/en/> (en anglais)

⁴³ <https://www.fao.org/3/cb7274en/cb7274en.pdf> (en anglais)

⁴⁴ <https://www.fao.org/3/cc0717en/cc0717en.pdf> (en anglais)

⁴⁵ <https://www.fao.org/3/ca3151fr/ca3151fr.pdf>

⁴⁶ <https://www.fao.org/3/cc7557en/cc7557en.pdf> (en anglais)

⁴⁷ <https://www.fao.org/3/ca8590en/CA8590EN.pdf> (en anglais)

⁴⁸ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc3826en> (en anglais)

d'horizon de la bioéconomie forestière dans différentes régions, ainsi que des recommandations visant à mettre en place des programmes qui tiennent compte de la dimension de genre et à renforcer les moyens d'action dans le secteur de la bioéconomie.

31. La FAO organise des ateliers, des sessions de formation et met en œuvre des programmes de renforcement des capacités à l'intention des parties prenantes, notamment les fonctionnaires, les agriculteurs et les entrepreneurs, afin de les sensibiliser au concept de bioéconomie et à la manière dont il peut être intégré dans différents secteurs économiques. L'Organisation a mené des campagnes de sensibilisation pour présenter au grand public les avantages offerts par la bioéconomie et l'importance des pratiques agricoles durables⁴⁹. Pour cela, elle a eu recours à divers supports médiatiques afin de toucher un auditoire plus vaste et plus diversifié: médias sociaux, publications, vidéos et infographies multilingues, échanges de connaissances sur les meilleures pratiques avec les acteurs de la bioéconomie dans le cadre de conférences, d'ateliers, de séminaires en ligne et d'autres manifestations. Le fait de mettre en lumière des projets et des initiatives couronnés de succès dans le domaine de la bioéconomie permet à d'autres acteurs de s'en inspirer. Souvent, la FAO diffuse les exemples de réussite pour montrer les avantages concrets que procurent les approches bioéconomiques⁵⁰.

III. Grandes orientations pour l'avenir

32. De la foresterie à la pêche et à l'aquaculture (notamment la culture d'algues marines)⁵¹, en passant par la production végétale et animale, la valorisation des déchets et l'innovation technologique, la bioéconomie constitue l'approche transversale indispensable à la mise en place de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. Étant donné que les secteurs de l'agriculture fournissent des matières premières renouvelables, les solutions bioéconomiques peuvent également contribuer aux efforts déployés en matière de durabilité par des secteurs autres que l'agriculture, notamment ceux de la construction, du textile, des produits pharmaceutiques et bien d'autres, ce qui a des retombées positives sur les moyens de subsistance, la santé humaine, le climat et l'environnement.

33. Au cours du prochain exercice biennal (2024-2025), en ce qui concerne le DPP relatif à la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*, la FAO s'appuiera sur trois éléments qui se sont imposés comme des facteurs de réussite de la mise en œuvre au cours du premier exercice biennal (2022-2023):

- a. consolider le rôle de l'Organisation en tant qu'instance mondiale de premier plan en matière de bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables en tenant compte de manière inclusive de perspectives diverses et équilibrées entre les régions dans le cadre des activités d'élaboration de normes et de politiques et des travaux scientifiques de la FAO;
- b. donner aux bureaux décentralisés de la FAO les moyens de pérenniser l'impact et de transposer à plus grande échelle les solutions bioéconomiques de façon concrète, grâce à l'échange continu de connaissances, au renforcement des capacités et aux avis techniques, aux politiques, aux critères de suivi et au soutien à l'investissement
- c. continuer d'améliorer la base de connaissances, l'établissement de rapports et la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience.

34. La FAO compte sur la contribution des membres au DPP relatif à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, qui devraient aider les pays et les régions à exploiter le potentiel de la bioéconomie aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires, dans le cadre d'une approche inclusive, transparente et participative.

⁴⁹ Par exemple, <https://www.fao.org/interactive/bioeconomy/fr/> et <https://www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1331248/>

⁵⁰ <https://www.fao.org/3/ca4352en/ca4352en.pdf> (en anglais)

⁵¹ <https://www.fao.org/3/cb5670en/cb5670en.pdf> (en anglais)